

## **DELIBERATION N° 2001/01-08 - CARTE SCOLAIRE**

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée d'un courrier envoyé par l'Inspection Académique, en date du 11 janvier 2001, informant la Ville de LUDRES du projet de fermeture d'une classe à l'école primaire Pierre LOTI pour la rentrée prochaine.

Il propose au Conseil Municipal de s'opposer à la fermeture de cette classe en se basant sur les éléments suivants :

- les effectifs retenus par l'Inspection Académique ne prennent pas en compte les renseignements transmis le 20 décembre dernier par la Mairie, à savoir un effectif prévisionnel de 235 enfants et les emménagements à venir sur le secteur « Chaudeau Ouest » comprenant 87 pavillons.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de s'opposer à la fermeture d'une classe à l'école primaire Pierre LOTI pour la rentrée scolaire 2001-2002 en fonction des éléments évoqués ci-dessus.